

Allocution du Maire

Ouverture du conseil communautaire du 25 octobre 2012

Monsieur le Président

Madame et Monsieur les Députés

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires

Le dernier conseil communautaire à Nieul remonte au 21 octobre 2010 ; aussi je tiens avant toute chose à vous faire part, en mon nom propre et au nom du conseil municipal, de notre plaisir d'accueillir à nouveau notre instance communautaire.

J'ai pour la CDA une affection sincère parce qu'elle est porteuse de talent et parce qu'elle a, j'en suis convaincu, le potentiel pour permettre à notre territoire de s'adapter et d'évoluer malgré les contraintes et les enjeux, aussi nombreux que complexes, qui se présentent devant nous.

La CDA, qu'est-ce que c'est ? Un outil commun à l'ensemble des collectivités qui la compose, un outil pour créer de la prospérité commune, du bien-être commun, de la solidarité commune entre les habitants du territoire et donc entre les villes et villages. Elle est la solution pour garantir, au travers d'un travail collégial, l'égalité des droits et des devoirs entre chaque commune.

Comment aujourd'hui des communes pourraient-elles gérer seules des services comme les transports publics ou l'assainissement et comment pourraient-elles prendre seules la mesure des enjeux majeurs auxquels les territoires sont confrontés.

Nieul-sur-Mer a rejoint la communauté de villes en 1994 et si juridiquement elle fait partie de la CDA, je crois pouvoir dire en retour que la CDA fait partie de Nieul. Transport, gestion des déchets, urbanisme... il est évident que sans la présence experte de la CDA à nos côtés et sans son secours financier, la commune n'aurait pu se développer ni réaliser certains investissements et équipements comme celui dans lequel vous vous trouvez ce soir.

Aujourd'hui, les contraintes financières et la raréfaction des aides publiques contraignent les communes et les maires à tirer un trait sur le temps, entre guillemets, des « maires bâtisseurs ». Nous le savons tous : la période 2013-2015 risque d'être redoutable. C'est vrai pour chaque commune. Sûrement un peu plus pour celles dont les ressources sont modestes et qui dépendent en grande partie des dotations et des participations publiques.

Bientôt le périmètre de la CDA va s'étendre pour intégrer 8, peut-être 10, nouvelles communes situées en secteur rural. Cette extension permettra de mieux faire coïncider le périmètre de l'agglomération avec les bassins de vie et donc favorisera une meilleure cohérence du territoire commun.

Parce que je connais et reconnais les intérêts, les atouts et les forces de l'intercommunalité en général et de notre CDA en particulier, je ne peux qu'être favorable et convaincu de la nécessité et de l'utilité de cette extension au nom de la solidarité et de la cohésion communales, au nom de l'avenir de notre territoire et de sa population.

Mais parce que je pressens les contraintes qui nous attendent, je ne peux que m'interroger sur les difficultés qui vont naître de cette extension. Force est de constater, qu'aujourd'hui déjà, les communes de la CDA qui se situent hors des axes structurants et des zones d'emploi, et dont Nieul et certaines de ses voisines font partie, ne bénéficient pas des zones industrielles et commerciales source de taxes foncières bâties conséquentes. Qu'en sera-t-il demain avec l'intégration de villages encore moins bien lotis ? Devrons-nous en déduire, et accepter l'idée, que certaines collectivités sont mieux nées que d'autres, au détriment de nos valeurs d'égalité et de solidarité ? Toujours est-il qu'il appartiendra à la communauté d'agglomération d'assumer financièrement ces communes dans leurs structures et leur développement afin de répondre aux attentes que leurs populations ne manqueront pas de manifester, bien légitimement d'ailleurs.

Les interrogations à venir ne manquent pas : Comment dès lors intégrer ces nouvelles communes dans les objectifs définis par la CDA ? Comment concilier, par exemple, la volonté de rapprocher les zones d'habitat des zones d'emplois afin de limiter les déplacements polluants pour des communes situés à l'écart des grands axes de circulation ? Comment répartir les recettes et les charges entre les communes existantes et celles entrantes et ne disposant que d'une faible capacité financière ? Comment rendre au plus juste l'effort collectif et donner tout son sens à la question de la solidarité financière et de l'équité ? Comment équilibrer nos budgets quand, aujourd'hui déjà, certaines communes, dont Nieul, disposent d'une marge de manœuvre fiscale réduite et d'une capacité d'autofinancement restreinte ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
nous nous réjouissons sincèrement, au nom de la solidarité territoriale, de l'extension de notre territoire mais je pense que nous ne pourrons pas faire l'économie, dans un avenir très proche, d'un débat de fond et d'une telle réflexion. Comme toute nouvelle union, celle de ces nouvelles communes doit être parfaitement et totalement pensée pour garantir son fonctionnement et sa pérennité. Il ne s'agit pas, en effet, de construire un bloc nouveau en fragilisant sa base et en creusant les disparités entre communes.

Je voudrais achever ce discours par une petite précision d'ordre politique. Dans un récent article de presse, j'ai été, une nouvelle fois, classé dans la famille des « Divers Gauche ». Je voudrai tout simplement préciser, à toutes fins utiles, que la famille politique est bien le PRG, que je m'y sens bien parce que j'en partage toutes les valeurs politiques et humanistes.

Pour l'heure, je vous souhaite, je nous souhaite, une soirée de travail collégiale et fructueuse et vous invite, à la clôture des travaux, à partager ensemble un moment de convivialité.

Merci de votre écoute.